

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron et Puravet

Excusée : Mme Kahane

Pouvoir : Mme Kahane à M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 18/03/2021

Date d'affichage : 19/03/2021

Avant de débiter la séance, M. Deschamps présente les excuses de Mme Kahane et informe de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la signature de la convention territoriale globale.

- Signature de la Convention Territoriale Globale

M. Deschamps indique qu'une nouvelle convention, venant remplacer le Contrat Enfance Jeunesse, a été passée entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier : il s'agit de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Celle-ci a pour but de développer et d'améliorer les services aux familles sur la période 2020-2023 dans les domaines de la petite enfance, l'enfance jeunesse, les personnes âgées,...

Ainsi, les trois partenaires (la CAF, la Communauté de Communes et les communes) s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de cette convention.

Les habitants de Lalizolle étant touchés de près comme de loin par tous ces services (assistantes maternelles, accueil de loisirs, EHPAD,...), M. Deschamps demande aux membres présents l'autorisation de signer cette convention.

Vote : le Conseil Municipal donne son accord

- Résiliation de l'option « assistance voirie » de l'ATDA

M. Deschamps explique s'être récemment rendu compte, dans la demande d'adhésion de l'ATDA, de la facturation d'une option « assistance voirie » pour un montant de 185 €.

Or, la municipalité n'a jamais usé de ce service et n'en a pas l'utilité. Il est donc proposé de demander la résiliation de cette option en annulant la délibération prise par l'ancienne équipe en mars 2014.

Vote : l'ensemble des membres accepte, à l'unanimité, la suppression de cette option.

- Tarif des cartes de pêche

M. Claisse indique que, pour couvrir les frais de rempoisement, et que suite aux différents travaux d'aménagement de l'étang de Duème, il serait judicieux d'augmenter les tarifs de vente de cartes de pêche de la façon suivante :

- à la journée : de 4 à 5 €
- à la semaine : de 10 à 15 €
- à l'année : de 20 à 25 €

Il est rappelé que les ventes de l'année 2020 ont représenté une recette de 275 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte la révision de ces tarifs.

- Création d'une régie cartes postales

Un projet de carte postale à l'effigie de la commune est présenté aux conseillers.

La vente de ce type d'article, à l'agence postale et dans les commerces de la commune, pourrait répondre à la demande des touristes et des gens de passage.

Le coût unitaire de fabrication s'élève à 0,23 €. Il est donc proposé de créer une régie pour encaisser les recettes correspondantes et de fixer les tarifs suivants :

- professionnels : 0,30 €
- particuliers : 0,40 €

Toutefois, pour répondre aux nouvelles modalités de gestion des régies, il est suggéré de fusionner celle-ci avec la régie pêche pour créer une régie « cartes ».

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de vente des cartes postales et accepte la création de la régie « cartes »

- Ajout d'un éclairage public au Chemin de la Bougarde

M. Deschamps explique que, suite aux différents incidents de l'automne dernier, les habitants de la maison isolée du Chemin de la Bougarde souhaiteraient bénéficier d'un éclairage public.

Face à cette demande, et grâce à l'existence d'un poteau à cet emplacement, le SDE 03 a établi un diagnostic et le plan de financement suivant :

- coût total : 554 €
- financement du SDE : 139 €
- contribution communale : 415 €

M. Deschamps précise que cette somme sera imputée aux cotisations de l'année 2022.

Vote : le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et approuve le plan de financement.

- Installation d'un abri bus

Face à la proposition de la Région de mettre à disposition des abris bus, Mrs Claisse et Deschamps ont étudié les besoins sur la commune pour les élèves allant au collège. Cette analyse a révélé que l'arrêt de Boënat qui, d'une part, se trouve sur le domaine public, et, est d'autre part, le plus fréquenté

La commune est, pour concrétiser ce projet, tenue de réaliser la dalle correspondante et de prendre à sa charge 20 % des frais, soit le plan de financement suivant :

- coût total : 420 € HT
- Conseil Régional : 336 € HT + fourniture de l'abri
- Commune : 84 € HT

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déposer une demande auprès de la Région

- Programme de soutien du Département : solidarité départementale

M. Deschamps explique avoir été contacté par le Conseil Départemental dans le cadre du programme de soutien « solidarité départementale ». La commune pourrait en effet bénéficier d'une subvention sur l'achat de matériel et les dépenses d'amélioration de l'habitat.

Ainsi, vu les besoins, il est proposé d'y inscrire les opérations suivantes : achat d'un groupe électrogène (260 € HT), achat d'une tondeuse (266,58 € HT), achat d'une remorque voiture (300 €), remplacement des convecteurs dans le logement 5 Route de Boënat (1 813,30 € HT) et remplacement des menuiseries dans ce même logement côté route (5 727,75 € HT), soit :

- coût total : 8 367,63 € HT
- aide du Conseil Départemental : 4 183,82 € HT
- autofinancement : 4 183,81 € HT

Vote : le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité

- Vote du compte administratif 2020 – Budget Commune

M. Deschamps détaille les points particuliers de la réalisation du budget 2020.

Le poste électricité a été difficile à estimer notamment à cause des retards de facturation de l'année précédente et des économies effectuées durant la période de confinement mais, au final, les dépenses réalisées n'ont pas été au delà de celles prévues.

La période de confinement a également permis de réduire les dépenses du compte « alimentation » (trois mois de fermeture de la cantine) et du compte « fêtes et cérémonies » (annulation du repas des aînés).

Mme Puravet tient à signaler le gaspillage régulier des repas de cantine notamment avec les élèves de maternelle qui ne mangent que de toutes petites rations. Il serait préférable, selon elle, en fonction du menu du jour, de ne commander que la moitié des repas pour cette tranche d'âge et de compléter les desserts par l'achat de yaourts et de fruits. La question va être évoquée avec la gérante de la cantine.

En ce qui concerne la location mobilière, la hausse des dépenses s'explique par la double location des photocopieurs (*cf. rachat du contrat Toshiba par la société Bureau et Gestion évoqué dans la séance du 29 janvier 2021*) toutefois compensée par un remboursement ponctuel en recettes.

L'article relatif aux « terrains » comprend le report de travaux prévus sur 2019 n'ayant pu être terminés qu'en 2020 (nivellement du dépotoir, aménagement de l'étang de Duème et aménagement des abords du garage communal) ainsi que l'achat d'un stock important de désherbant.

Les dépenses réalisées de la section de fonctionnement restent globalement en dessous des prévisions : environ – 20 000 €.

En recettes de fonctionnement, les locations du gîte et de la salle des fêtes ont été, malgré les annulations du printemps, meilleures que celles initialement prévues.

L'instauration de la gratuité de la cantine se fait nettement sentir au compte « redevance des services périscolaires » mais quelques bonnes surprises dans le chapitre « impôts et taxes » sont à noter.

Le « loyer » versé chaque mois par la Poste pour la tenue de l'Agence Postale (compte 70688) et les revenus des immeubles (compte 752) constituent des recettes non négligeables pour la commune (presque 50 000 €).

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 303 264,62
- recettes : 383 363,78

Soit un excédent de 80 099,16 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2019 de 20 819,19 €

● *section d'investissement*

- dépenses : 72 490,17
- recettes : 98 972,35

Soit un excédent de 26 482,18 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2019 de 163 194,34 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget communal (le Maire ne participant pas au vote)

La somme de tous ces excédents constitue, au 31 décembre 2020, un fonds de roulement de 290 594 €, supérieur de 51 884 € à celui de l'année précédente. M. Pernet s'interroge sur l'intérêt de disposer de ressources financières aussi importantes : Mrs Deschamps et Trapenard expliquent, d'une part, que dans la conjoncture actuelle, il est prudent de disposer de réserves et que, d'autre part, celles-ci seront particulièrement bienvenues pour les projets très importants d'investissement concernant la restauration de l'église et la réhabilitation du réseau d'assainissement

M. Claisse, quant à lui, s'interroge alors sur la quantité d'emprunts restant à rembourser : M. Deschamps répond qu'au 31 décembre, il reste encore 102 000 €. L'emprunt concernant la station d'épuration se terminera en 2035 et celui de l'achat de la maison Citerne, qui a été souscrit en 2019, se terminera quant à lui en 2029.

- Vote du compte administratif 2020 – Budget Commerces

Les dépenses de fonctionnement concernent, d'une part, des frais liés à la fermeture du restaurant en début d'année (maintien du chauffage, reprise du compteur d'électricité,...) et à la remise en état de sa chaudière.

Les recettes sont, quant à elles, uniquement alimentées par les loyers du restaurant et de l'épicerie hors périodes de confinement.

En investissement, aucune dépense n'a été effectuée. Le report de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente constitue la principale recette de cette section.

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 2 445,91
- recettes : 2 355,23

Soit un déficit de 90,68 €

● *section d'investissement*

- dépenses : 0,00
- recettes : 5 096,59

Soit un excédent de 5 096,59 € duquel on déduit le déficit reporté 2019 de 1 157,44 € d'où un fonds de roulement de 3 848,47 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget Commerces (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote des comptes de gestion 2020

M. Deschamps présente les chiffres des comptes de gestion 2020 de chacun des budgets du Comptable. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2020.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2020 et des excédents reportés de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 100 918,35 € au compte 1068
- l'excédent d'investissement de 189 676,52 € au compte 001

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2020, M. Deschamps propose, à titre exceptionnel, d'affecter l'excédent d'investissement cumulé de 3 939,15 € en fonctionnement. En effet, suite à la crise sanitaire, cette section ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre pour s'équilibrer tandis qu'en parallèle, aucune opération d'investissement n'est à prévoir en 2021.

Ainsi, compte tenu également du déficit d'investissement reporté de 1 157,44 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent d'investissement transféré de 3 939,15 € au compte 1068
- le déficit de fonctionnement de 90,68 € au compte 002

Départ de M. Pesson.

- Vote des quatre taxes

M. Deschamps rappelle que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2021, la commune n'a plus la main sur le taux de la Taxe d'Habitation qui disparaît pour les contribuables, sauf pour les propriétaires des résidences secondaires. La commune va cependant pouvoir bénéficier d'une compensation qui interviendra au niveau de la Taxe Foncière Bâti : il s'agit de l'inclusion de la part départementale (22,87 %) à celle de la commune (12,60 € % en 2020).

Ainsi, en reconduisant les taux de l'année précédente, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appliquer la fiscalité suivante :

- 35,47 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 39,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti

M. Pernet se demande si les répercussions de cette réforme sur le budget communal ne seront pas trop conséquentes mais M. Deschamps le rassure puisque la commune devrait bénéficier d'une bonne compensation (des explications plus détaillées seront données lors du vote du budget). En revanche, il fait remarquer que, d'une part, cette réforme pénalise les résidents secondaires qui représentent tout de même presque un tiers des habitants à Lalizolle et que, d'autre part, les locataires ne paieront plus aucun impôt local alors qu'ils profiteront des mêmes services que les propriétaires (école, voirie,...)

- Commerces

> *épicerie*

M. Deschamps indique que, dans le cadre de l'ouverture d'un magasin de producteurs évoquée lors de la dernière séance du conseil, deux réunions se sont tenues avec les professionnels pour tenter de donner vie à ce projet.

Ainsi, au cours de la première réunion, l'enthousiasme de la quinzaine de producteurs/ artisans présente était palpable mais le problème de la tenue du magasin sous forme de permanences à tour de rôle semblait encore compliquée.

Cependant, lors de la seconde réunion, une commerçante, tenant déjà une boutique de fabrications artisanales dans une commune voisine, a proposé de gérer le magasin de Lalizolle en son nom en

s'approvisionnant directement auprès de chacun des producteurs. Elle fournirait également en parallèle différents services tels que les relais colis, le dépôt de tabac, un point banque... et proposerait une amplitude horaire assez importante. Cette idée, qui a convenu à chacun des professionnels présents, apparaît être en effet la meilleure solution.

Il est alors nécessaire de décider des conditions dans lesquelles Mme Josien va pouvoir occuper les locaux. Ainsi, après discussion avec les membres de la commission épicerie, il est proposé aux autres membres du Conseil :

- la signature d'un bail précaire
- la fixation d'un loyer mensuel de 25 € HT

M. Conduché rappelle en effet que les loyers n'apportent rien à la commune et que, lorsque les commerces comme celui-ci sont fermés, des frais supplémentaires doivent être pris en compte dans le budget (fluides, taxe d'ordures ménagères,...).

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces conditions de location.

> *bar - restaurant*

M. Deschamps fait part de plusieurs pistes pour le restaurant, dont une très intéressante, pouvant être qualifiées d'inespérées compte-tenu du contexte. M. Trapenard ajoute en effet qu'il s'agit d'une opportunité extraordinaire car il n'était pas envisagé d'entamer de recherches avant la sortie de crise.

Ainsi, dans l'espoir que le commerce puisse rouvrir, au mieux, en juillet, il est proposé de fixer des conditions de location tout à fait raisonnables, à savoir :

- signature d'un bail précaire
- loyers gratuits sur les quelques mois restants de l'année 2021
- loyer de 250 € HT à partir du 1^{er} janvier 2022 (100 € pour la partie habitation et 150 € pour la partie professionnelle)

M. Trapenard souligne tout de même que, dans de telles conditions, des horaires d'ouverture relativement larges devront être tenus par le gérant.

Vote : les membres du Conseil approuvent à l'unanimité

- Questions diverses

> *amélioration de la couverture mobile*

M. Claisse souhaiterait avoir plus de précisions quant à la mise en service de l'antenne relais installée au lieu-dit Le Parc.

M. Deschamps indique que les deux opérateurs concernés (Free et Orange) disposeront chacun de trois antennes sur ce pylône de 40 mètres de haut. Elles seront en service d'ici quelques semaines.

Un article expliquant tout cela paraîtra bientôt dans La Montagne.

M. Claisse demande ensuite si Boënat bénéficiera aussi d'une amélioration de la couverture mobile et si les distances vis-à-vis des maisons voisines ont bien été respectées.

M. Deschamps rappelle que Free Mobile avait initialement choisi d'implanter le pylône aux Fougères afin de couvrir au mieux les zones blanches de la commune, et notamment Chalouze. Or, à la demande des riverains, le projet a dû être déplacé. Free a donc cherché un nouvel emplacement répondant le mieux aux attentes des usagers mais peut-être au détriment de certains.

Quant aux distances, aucun critère n'est à respecter de ce côté-là car les antennes agissent comme un phare qui éclaire la mer ce qui signifie que les habitations les plus proches ne sont pas forcément les mieux desservies.

M. Deschamps propose à M. Claisse de participer à la réception des travaux pour comprendre tous ces aspects et questionner les responsables techniques.

M. Chades demande si le terrain retenu est un terrain privé ou public. La commune n'ayant pas de terrain dans la zone retenue, Free a du occuper un terrain privé.

> problème de vitesse excessive

M. Claisse souhaite faire part des problèmes de circulation sur la Route de la Bosse et la Route des Colettes : les véhicules qui les empruntent roulent à trop vive allure. Il demande alors s'il ne serait pas envisageable de demander des contrôles routiers plus fréquents sur la commune.

Mme Puravet indique que le peu de contrôles qu'il y ait pu y avoir n'ont pas été concluants.

D'après M. Desfarges, seule l'installation de dos d'ânes serait efficace mais M. Deschamps rappelle que les règles imposées par le Conseil Départemental ne permettent malheureusement pas de le faire.

> animations à venir

M. Deschamps précise avoir inscrit la commune à une nouvelle séance de ciné plein air pour cet été et à une représentation théâtrale à l'automne mais qu'il n'est pas certain qu'elle soit retenue par les services de la Communauté de Communes.

La programmation d'un feu d'artifice en juillet semble pour l'instant compromise.

La prochaine manifestation en date est la chasse aux œufs du Comité des Fêtes le 4 avril prochain. M. Claisse en profite pour faire part de sa démission du poste de trésorier.

> élections départementales et régionales

Ces élections devraient avoir lieu les 13 et 20 juin prochains. Il est rappelé aux conseillers que des permanences pour la tenue du bureau de vote seront à prévoir.

> panneaux de signalisation

Des besoins en panneaux de signalisation ont été signalés en mairie. Il est demandé aux conseillers s'ils connaissent eux-mêmes d'autres panneaux manquants afin de pouvoir faire le chiffrage mais aucun besoin supplémentaire ne se manifeste.

> utilisation du terrain de foot

L'équipe de foot étant pour l'instant en sommeil, M. Deschamps propose de discuter et de trouver la meilleure alternative à la tonte.

La fauche semblerait être le mieux, tout en conservant toutefois un but pour les enfants qui souhaiteraient jouer sur le terrain.

M. Claisse en profite pour préciser que le fait de laisser les filets en permanence dans les buts peut être très dangereux, notamment pour les enfants, ils seront donc enlevés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.